

Arzier-Le Muids

Info

Agenda

Elections communales 1er tour 10h00 à 11h00, bureau de vote, Salle du Conseil communal, Arzier	Dimanche 26 novembre
Fenêtres de l'Avent de 18h30 à 20h30 Voir calendrier	Du 1er au 22 décembre
Distribution des sapins de Noël (sur commande uniquement) 13h00 à 17h00, Déchetterie communale	Samedi 2 décembre
Conseil communal 19h00, Salle du Conseil communal, Arzier	Lundi 4 décembre
Visite aux personnes âgées de 80 ans et plus	Jeu 7 décembre
Elections communales 2ème tour 10h00 à 11h00, bureau de vote, Salle du Conseil communal, Arzier	Dimanche 17 décembre
Noël villageois 20h00, Centre Communal et Scolaire, Arzier	Jeu 21 décembre
Feu des sapins 15h00 à 17h00, Déchetterie communale	Samedi 6 janvier



N° 179
NOVEMBRE 2023
Edité par la
Municipalité

Une page se tourne

Combien c'est difficile de dire au revoir lorsque, dix-sept années se sont succédées au service de mes concitoyens, vous qui m'avez accordé votre confiance en mars 2002 afin de participer à la gestion de votre commune d'Arzier – Le Muids. J'écris Arzier – Le Muids pour ne pas froisser mes amis du Muids. A cette période, suite à une erreur de nos instances supérieures, notre commune s'appelait Arzier. Heureusement, depuis, à notre demande, cela a été corrigé.

Une tâche, parmi tant d'autres que les différentes Municipalités avec qui j'ai eu le bonheur de participer ont dû traiter. En effet, ce n'est pas moins de dix collègues je crois que j'ai côtoyés au cours de ce périple municipal. Joyeux souvent, un peu tendu parfois, conflictuel rarement. En tous les cas, c'est une expérience de vie que je conseille à toutes et tous qui désirent s'investir pour le bien de notre société. Que ce soit au sein d'associations ou de fonctions publiques.

Pourquoi partir maintenant, en cours de législature ? M'a-t-on demandé. Pour deux raisons. Je pense qu'il est bien d'apporter une expérience à de nouvelles personnes avant les prochaines élections de 2026 et j'aspire également à partager une vie plutôt basée sur des activités moins énergivores et contraignantes avec ma compagne. Je rêve également de pouvoir retrouver mes activités de bricolage et la cueillette des champignons. (Certains me comprendront). Sans me désintéresser pour autant à la chose publique bien sûr !

Allez ! il faut que je finisse cette page, sans quoi mes collègues vont encore me dire que mon discours est trop long... Mais comment voulez-vous résumer 20 ans d'une vie sur une page ? Oui j'oubliais, avant je fus conseiller communal une législature. Tant pis je continue. Des projets, tous aussi passionnants les uns que les autres ont jalonné ces trois législatures (et demi). Des échecs ? Pas tellement... Disons quelques amendements ou suggestions à prendre en comptes. Mais en tous les cas, débattre, discuter, échanger, accepter le refus ou la contradiction, le compromis est la recette que j'ai adoptée pour fonctionner, tant avec mes collègues Municipaux qu'avec les conseillers et conseillers communaux. Dans ces quelques lignes, je tiens à vous remercier, Vous Tous pour le bon accueil et votre compréhension vis-à-vis de tout notre personnel qui œuvre sans relâche à votre service. Merci aussi pour votre indulgence lorsque notre travail ne vous satisfait pas entièrement. Comme souvent déclaré, vos municipaux et conseillers(ières) sont des miliciens pour qui, parfois, des tâches complexes ne peuvent être traitées sans quelques accros.

A mes collègues Municipaux, à ma Syndique, un grand merci. Vous qui m'avez toujours soutenu, accompagné, même dans les pires moments. Merci à Alain Ghilardini, mon meilleur ami, avec qui nous avons tant partagé.

Pour terminer. Des regrets ? Oui certainement. De me séparer de cette formidable équipe qui a encore de beaux et grands projets à réaliser.

Bon vent à toutes et tous et très bonnes fêtes de fin d'année.

Christian Dugon, Municipal

Chant pour le Noël Villageois
(Voir page 6 pour plus d'info)

Une fleur m'a dit ...

J'ai trouvé dans la nuit une fleur en papier,
Sur la neige, endormie et je l'ai réchauffée.

Une fleur m'a dit: "C'est Noël aujourd'hui!
Ton sapin, fleurit. "C'est Noël!"
Une fleur m'a dit: "C'est Noël aujourd'hui!
Ton sapin, fleurit. "C'est Noël!"

Elle avait les yeux gris, des étoiles blessées,
Le visage meurtri, les cheveux tout mouillés.

Une fleur m'a dit: "C'est Noël aujourd'hui!
Ton sapin, fleurit. "C'est Noël!"
Une fleur m'a dit: "C'est Noël aujourd'hui!
Ton sapin, fleurit. "C'est Noël!"

Je l'ai mise à l'abri pour la faire sécher.
Au milieu de la nuit, elle s'est mise à chanter.

Une fleur m'a dit: "C'est Noël aujourd'hui!
Ton sapin, fleurit. "C'est Noël!"
Une fleur m'a dit: "C'est Noël aujourd'hui!
Ton sapin, fleurit. "C'est Noël!"

Je cherchais un ami et la fleur m'a donnée
Ses pétales de pluie et son cœur en papier.

Une fleur m'a dit: "C'est Noël aujourd'hui!
Ton sapin, fleurit. "C'est Noël!"
Une fleur m'a dit: "C'est Noël aujourd'hui!
Ton sapin, fleurit. "C'est Noël!"

Séance du 25 septembre 2023

17/2023: Arrêté d'imposition communal pour les années 2024 et 2025 **☞ accepté**

18/2023: Demande de crédit cadre de CHF 81'500.-- TTC pour la réalisation du Plan énergie et climat communal (PECC)
☞ accepté

Séance du 4 décembre 2023

19/2023: Budget 2024

20/2023: Demande de crédit de CHF 79'000.--TTC pour le renouvellement des infrastructures informatiques



Élections communales complémentaires



Pour rappel en cas de deuxième tour, les candidats doivent se réinscrire et le délai d'inscription au greffe est très court!!!

Le 28 novembre à midi! Pour un retour aux urnes le dimanche 17 décembre.

La nouvelle carte journalière dégriffée Commune

La carte journalière dégriffée Commune est une nouvelle offre contingentée, disponible exclusivement auprès des Administrations communales.

Elle remplace l'ancienne carte journalière Commune **dès le 1^{er} janvier 2024** (1^{er} jour de vente : 11.12.23).

Avec la carte journalière dégriffée Commune, les personnes voyagent une journée entière dans toute la Suisse à partir de CHF 39.- (avec demi-tarif) ou de CHF 52.- (sans demi-tarif), dans le rayon de validité de l'AG. De plus, la carte journalière dégriffée est proposée pour la 1^{ère} et la 2^{ème} classe.

À noter que plus les client·e·s achètent leur carte à l'avance, plus le prix sera bas.

Cette carte est disponible exclusivement de manière nominative avec le prénom, le nom et la date de naissance de la personne qui voyage et ne peut donc pas être transmise à un tiers.

Toutes les communes ont accès au même contingent valable pour toute la Suisse. Une fois le contingent épuisé, il n'est plus possible d'acheter une carte journalière dégriffée Commune pour la date de voyage souhaitée et la classe ou le segment (avec ou sans demi-tarif) en question auprès d'une autre commune. Par ailleurs, cette nouvelle carte peut être vendue à toute personne et pas uniquement aux habitant·e·s de la commune.

Il ne sera plus possible de réserver par téléphone ou par e-mail. Vous pouvez contrôler la disponibilité via notre site : www.arzier.ch, cartes CFF mais vous devrez obligatoirement venir à l'Administration communale pour acheter et retirer votre carte le plus rapidement possible afin de pouvoir bénéficier de l'offre.

Vous voulez en savoir plus ? N'hésitez pas à nous contacter au 022 / 366 87 87 !

Service de déneigement

La Municipalité souhaite rappeler aux automobilistes qu'ils sont tenus d'équiper leur véhicule en conséquence et d'adapter leur vitesse lors de la période hivernale. De plus, ils ne laisseront pas leur véhicule sur des places de parc ou des voies publiques s'ils peuvent prévoir que l'enlèvement de la neige en serait gêné.



La Municipalité décline toute responsabilité pour des dégâts qui pourraient être occasionnés à des véhicules par les engins de déneigement, de salage, par les amas de neige provoqués par le passage du chasse-neige.

Il est strictement interdit de déverser la neige sur la voie publique.

Le personnel du service hivernal fait son possible selon les conditions météorologiques afin que les accès communaux soient dégagés. Nous vous remercions pour votre compréhension.

Chenilles processionnaires du pin

En vertu de l'arrêté adopté par le Conseil d'Etat, en vigueur dès le 7 décembre 2005, sur la destruction des nids de chenilles processionnaires du pin, les propriétaires, locataires, usufruitiers, fermiers ou exploitants de fonds portant des pins ou des cèdres atteints par les chenilles sont tenus de détruire les nids ou d'installer des pièges écologiques dès l'apparition des nids et ce **jusqu'au 30 janvier 2024**.

Une information sur les chenilles processionnaires et les moyens de lutte sont à disposition sur:

www.vd.ch/chenilles-processionnaires

Pour tous renseignements complémentaires: Service forestier au 022 / 366 87 78

Pensez à l'éco piège: il intercepte les chenilles avant qu'elles ne descendent de l'arbre, ce qui permettra d'éviter les risques sanitaires dus aux poils urticants !



12 : Réduire la consommation de l'éclairage public

https://www.vd.ch/fileadmin/user_upload/organisation/DIT/Durabilite/Communes/PECC/PECC_fiches/PECC-fiches-12.pdf

L'éclairage public est sans doute l'un des domaines sensibles du plan énergie et climat communal. Opposant (parfois à tort) sentiment de sécurité et pollution lumineuse, il est parfois difficile de trouver un juste milieu qui puisse respecter aussi bien les normes légales que le repos nocturne.

Quels sont les objectifs de cette fiche ?

- Connaître l'état des infrastructures communales afin de les optimiser.
- Réduire la consommation électrique de la commune.
- Limiter les nuisances lumineuses pour les humains et l'environnement.

Quelles actions ont été choisies ?

- Réaliser un concept d'éclairage public.
- Réaliser les mesures qui en découlent en réduisant l'éclairage public lorsque cela est possible.
- Passage des luminaires en LED lorsque ce n'est pas encore fait et installer la télégestion.

Où en sommes-nous ? Quelles sont les prochaines étapes ?

L'étude initiale a été réalisée et son rapport a été transmis à la Municipalité; ce dernier recommande plusieurs actions différentes qui devraient permettre, à terme, une économie d'environ 70% de l'électricité consommée par les points lumineux. Pour la prochaine étape, un préavis va être proposé au Conseil communal afin de financer les travaux nécessaires.

Quelles sont les implications pour la commune ?

- Temps de mise en œuvre : 2-4 ans
- Complexité de mise en œuvre : Moyenne
- Ressources nécessaires : Moyennes

Et moi ? Que puis-je faire dans ce domaine ?

Nous l'avons souvent remarqué lors des différentes nuits où l'éclairage public est restreint ou réduit à son minimum : la pollution lumineuse dans nos villages provient en grande partie des bâtiments privés et des éclairages extérieurs.

Pourquoi ne pas réfléchir à réduire l'intensité de ces éclairages extérieurs ? S'assurer que ceux-ci fonctionnent bien avec des ampoules à basse consommation et qu'ils sont correctement dirigés vers le sol ? Il est également possible de modifier les détecteurs pour que ceux-ci soient un peu moins sensibles, évitant ainsi des mises en routes inutiles.

Qui s'en occupe ? Qui contacter ?

L'éclairage public dépend du service des infrastructures, géré par M. Davide Troiano.

En cas de questions ou de remarques, vous pouvez joindre l'équipe par courriel à l'adresse:

infrastructures@arzier.ch ou par téléphone au numéro +41 22 366 87 76.

Quelques petites nouvelles du PECC :

- Le Conseil communal a approuvé, lors de la séance du 25 septembre 2023, le préavis proposé par la Municipalité demandant un crédit cadre de CHF 81'500.--pour la réalisation des fiches du PECC. C'est une excellente nouvelle qui a permis de lancer les projets effectifs !
- Dans le numéro précédent de l'Info Arzier-Le Muids, un appel était lancé pour créer une commission municipale de l'énergie (fiche 01). Une dizaine de personnes ont répondu à cet appel et une première séance s'est tenue le 17 octobre 2023; une seconde séance est prévue en décembre pour fixer les modalités de fonctionnement de cette commission.
- Avec le début des travaux du CSI Le Bix, le projet de renaturation du ruisseau (fiche 19) va rapidement devoir démarrer pour s'assurer que les soutiens financiers du Canton (qui peuvent se monter jusqu'à 95% des coûts) nous soient alloués.

Fiche PECC N°4

Favoriser la participation et l'engagement de la population

Cette fiche a pour but d'harmoniser la communication et la collaboration avec la population avec les différents acteurs du plan énergie et climat communal. Un plan de communication est en cours d'élaboration afin de déterminer les priorités, les objectifs et les impacts des différents projets. Délai de réalisation: prochain Info Arzier-Le Muids.

Les départs de collaborateurs

Après avoir passé plus de 7 ans à s'occuper de notre déchetterie, Mme **Gabrielle Thiel-Grichting, Gaby** a le plaisir de prendre sa retraite! Nous lui souhaitons de pouvoir en profiter pleinement et nous réjouissons de la retrouver dans les différentes manifestations communales. Merci pour tout et belle retraite à toi!

Justin Boillat nous quitte après plus de 3 années de bons et loyaux services pour entrer dans l'école de garde forestier, nous lui souhaitons le meilleur pour la suite!



Et voici les nouveaux...

Arnaud Ambroise
Forestier bûcheron pour remplacer Justin Boillat



Céline Cawthra
Collaboratrice administrative aux bâtiments, déchetterie, infrastructures et forêts



Ludovic Poujol
Employé communal polyvalent déchetterie et bâtiments, en CDD pour remplacer Gaby et une partie d'absence maladie



Martelage officiel 2023

Pour rappel, le **martelage** est au cœur du savoir-faire du forestier. Cette pratique sylvicole consiste à désigner, au marteau, à la hache ou à la peinture, les arbres à récolter au profit d'autres beaux arbres qui vont poursuivre leur croissance et auront plus de place pour se développer. Ainsi, nous tentons d'aider la forêt à faire face au dérèglement climatique.



Cette année, nous avons également eu l'occasion de constater le travail effectué par les sangliers ou plutôt, les leveurs de sangle d'épicéa qui entoureront les vacherins de la région pour leur donner ce goût si particulier.



Y-étiez-vous à la sortie des retraités ?

Info
Arzier-Le Muids

Le 12 septembre dernier, c'est une nouvelle fois avec beaucoup de plaisir que nous sommes partis avec 60 retraités ! Cette année, nous avons passé la journée à Martigny !

Le groupe s'est partagé pour visiter la Distillerie Morand et faire un tour de la ville avec le Baladeur. Puis nous avons mangé au mARTigny-Boutique-Hôtel créée en 2015 par la Fondation Valaisanne en faveur des personnes handicapées mentales. L'hôtel emploie 40 personnes en situation de handicap. Après le repas, visite de Barryland, Musée et Chiens du Saint Bernard. Malheureusement, nous n'avons pas pu voir les derniers chiots nés le 28 août.

Encore de belles rencontres lors de cette journée, merci pour votre participation et à l'année prochaine !



Envie de chanter ?

Est-ce qu'en 2024 tu aurais envie de débiter une activité qui rend heureux, qui fait du bien à la tête et qui te permettra de rencontrer des tas de gens sympas ??

Alors viens chanter avec nous au **Chœur mixte d'Arzier-Le Muids !!** Nous sommes une quarantaine de chanteurs et chanteuses et nous nous réunissons les jeudis de 20h à 22h dans l'ancienne école du Muids.

Il y a des gens de tous âges et de tous niveaux de chant. Certain.e.s n'ont jamais chanté dans une chorale, d'autres ont un peu plus d'expérience, mais nous progressons en respectant le rythme de chacun.e. L'ambiance y est excellente et très décontractée. Notre répertoire est résolument contemporain et varié.

Pourquoi ne pas venir faire un essai de 2-3 mois dès le 11 janvier prochain, date à laquelle nous démarrons une nouvelle saison ?

Tu trouves ça trop contraignant de venir chaque semaine ? Pas de souci ! Tout le monde n'arrive pas à venir chaque fois aux répétitions. Certain.e.s ne viennent qu'une fois sur deux, mais c'est OK. Chacun.e fait de son mieux. Nous avons à disposition des enregistrements de voix qui permettent à celles et ceux qui ont raté une ou plusieurs répétitions de s'entraîner à la maison pour ne pas prendre trop de retard.

En allant consulter notre site (choeursamitie.ch) tu pourras constater que nous avons deux autres chœurs :

Le JAM, destiné aux jeunes de 13 à 25 ans.

Ils se réunissent toutes les 3 semaines le dimanche en fin de journée.

Le Petit Chœur, pour les enfants de 6 à 12 ans,

qui se réunit actuellement toutes les 2 semaines le vendredi de 16h à 17 h.

Il existe donc des possibilités de chanter pour tout le monde et juste à côté de chez toi.

N'hésite pas trop ! Jette-toi à l'eau ! Ça va sûrement te plaire !





- | | |
|---|-------|
| 1: Ch. de la Prise, croisement des Bossons-Audry | 19h30 |
| 2: Gare de Le Muids, pour les grands élèves de Le Muids | 19h15 |
| 3: Ch. de Clyettes, croisement Chemin des Grands-Champs | 19h30 |
| 4: Ch. des Pins, croisement Chemin Prés de la Forge | 19h30 |
| 5: Ch. des Sendys, croisement Chemin de la Rupille | 19h30 |
| 6: Ch. des Viroux, croisement Chemin de la Rencontre | 19h30 |

Traditionnellement, le Noël Villageois se déroulait dans la salle communale du CCS au son des chants des enfants de notre école.

Malheureusement, avec le retard de la construction du nouveau collège à Le Muids il y a aujourd'hui 6 classes supplémentaires en pavillons scolaires.

Noël passé ne pouvait déjà plus accueillir enfants, parents, frères et sœurs et grands-parents dans la salle.

Une solution alternative avait été trouvée avec des cortèges et quelques chants à l'extérieur dans la cour arrière, elle n'a pas convaincu.

Cette année, la proposition est de mettre l'accent sur les cortèges.

Chaque famille est invitée à accompagner son enfant lors du cortège de lanternes et à chanter avec lui « Une fleur m'a dit.. ».

Les points de départ des cortèges se trouvent sur le plan ci-contre, chaque habitant peut ainsi se joindre au cortège chantant!

Nous nous rejoindrons tous à 20h au CCS pour passer un moment convivial ensemble et admirer le sapin décoré par les élèves.

Autour d'un bon vin chaud offert par nos forestiers bûcherons, de la soupe préparée par les enfants ou des pâtisseries confectionnées par les parents, nous attendrons tous impatiemment le Père Noël et son attelage...



Jardin d'enfants communal

Accueil des 1-2 P les après-midis

en collaboration
avec le restaurant scolaire communal

Nous proposons aux enfants, dès 30 mois, mais aussi aux enfants de 1 et de 2P, des activités amusantes et stimulantes

- atelier cuisine
- atelier motricité et musique
- demi-journées en forêt
- balades contées en forêt
- atelier bricolages
- jeux libres

De 08h45 à 11h45 tous les matins
de 14h00 à 18h00 (après l'école 15h30-18h00)
les lundis, mardis et jeudis

Les trajets entre le restaurant scolaire, l'école
et le jardin d'enfants sont assurés

Tarifs consultables dans le règlement sur le site arzier.ch
Ouvert pendant les périodes scolaires

JARDIN D'ENFANTS COMMUNAL
RUE DU VILLAGE 30 (2ÈME ÉTAGE DU CCM)
ARZIER-LE MUIDS
JDE@ARZIER.CH
022 366 74 24

La Communauté Catholique Romaine de St-Cergue, Arzier-Le Muids, La Cure vous invite fraternellement à venir préparer Noël

Samedi 2 décembre, 1^{er} dimanche de l'Avent, à 18h00
messe des familles « Rorate »
avec la bénédiction des couronnes de l'Avent

Samedi 9 décembre, 2^e dimanche de l'Avent, à 18h00
messe accompagnée par la Schola grégorienne

Samedi 16 décembre, 3^e dimanche de l'Avent, à 18h00
messe

Samedi 23, 4^e dimanche de l'Avent, il n'y aura pas de messe

Dimanche 24 décembre, Noël, à 16h00
messe des familles

Samedi 30 décembre, à 18h00
messe de la Sainte famille

Nous nous réjouissons de vous rencontrer
à la chapelle Ste Madeleine, à St Cergue.



Distribution des sapins de Noël

Seules les personnes **ayant passé commande** sont invitées à venir chercher leur sapin de Noël de nos forêts (sapin Nordmann CHF 30.00 à payer cash sur place).

**le samedi 2 décembre 2023
de 13 h 00 à 17 h 00
à la déchetterie communale**

A cette occasion, le club des aînés « Soleil d'Automne » vous offrira un verre de vin chaud

Feu des sapins de Noël

Après les fêtes, la Municipalité a le plaisir de vous inviter à amener votre sapin de Noël, pour alimenter le feu de joie en prévision de la nouvelle année !

**Rendez-vous le samedi
6 janvier 2024
de 15 h 00 à 17 h 00
à la déchetterie communale**

*A cette occasion,
nous partagerons la **Couronne des Rois** et la Municipalité vous servira un verre de vin chaud !*

NEW!



COURS DE DANSE LATINO

SALSA, REGGAETON, MERENGUE & PLUS...

TOUS LES NIVEAUX
EN COUPLE OU SEUL/E,
REJOIGNEZ-NOUS ET LAISSEZ
LA MUSIQUE VOUS EMPORTER!

DÈS JANVIER 2024
LE LUNDI DE 19H À 20H, SALLE DU CONSEIL COMMUNAL À ARZIER
INFOS ET INSCRIPTIONS : WWW.FSGARZIERLEMUIDS.CH

Recherche de bénévoles !

Voulez-vous donner un peu de votre temps pour contribuer à la sécurité routière ? Voici trois bonnes raisons de rejoindre l'Opération Nez rouge Genève qui couvre le district de Nyon:



- * Participer à diminuer le nombre d'accidents de la route causés par la conduite d'un véhicule lorsque les facultés sont affaiblies, en tant que conducteur ou accompagnant;
- * Vivre une expérience utile;
- * Créer des liens sociaux

Si vous avez un peu de temps à nous consacrer entre le 8 et le 31 décembre, alors n'hésitez pas à vous inscrire sur:

www.nezrouge-geneve.ch.

On se réjouit de vous accueillir !

Venez nombreux à notre
Fenêtre de l'Avent
Pour enchanter vos papilles et vos oreilles

Mercredi
13 décembre 2023
dès 18h30



Buffet et Chants de Noël
organisés par

la bibliothèque, la cantine et le jardin d'enfants

Les Tables de Noël

Célébrer les fêtes ensemble !

Vous souhaitez partager l'esprit de Noël et recevoir chez vous un.e senior de votre région pour un repas festif dans une atmosphère familiale ?

Vous êtes retraité.e et désirez rejoindre une Table de Noël chez des volontaires de votre région ? Inscrivez-vous, ils se réjouissent de vous recevoir.

Lieu : dans tout le canton de Vaud

Dates : entre le samedi 16 et le mardi 26 décembre 2023

Participation : repas offert par les hôtes

Renseignements et inscriptions:

Mehregan Joseph, coordinatrice Tables conviviales au
021 646 17 21 ou par mail à:

mehregan.joseph@vd.prosenectute.ch

Jusqu'au mercredi 6 décembre 2023



Chaque jour de décembre, une nouvelle Fenêtre « s'éclairera » !

Allez à leur découverte afin de passer un moment convivial à l'extérieur de 18 h 30 à 20 h 30.

Un grand MERCI aux participants ! Vous permettez des rencontres conviviales entre voisins et habitants de nos villages lors de cette période de l'Avent !

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI	DIMANCHE
				1 Mme et M. Zehnder Rue des Jordils 16 Le Muids	2 Mme et M. König Ch. du Champ du Coq 3, Arzier	3 Famille Vuille Ch. du Renard 3 Arzier
4 Mme Roy Ch. de la Grange 11 Le Muids	5 Famille Tschanun Ch. de la Rupille 2 Arzier	6 CARACTERE Immobilier Rue du Village 5 & Ch. du Champ du Coq 1, Arzier	7 Paroisse protestante Rue de l'Eglise 1 Arzier	8 Famille Badan Route d'Arzier 15 Le Muids <i>dès 17h00 pour la traite !</i>	9 Famille Pervangher Ch. Haut des Bossons Audry 1 Arzier	10 Famille Ruchat Ch. du Champ des Bois 15, Le Muids
11 Mme et M. Jourda Ch. des Philosophes 4 Arzier	12 Famille Tur Route de St-Cergue 26b Arzier	13 Bibliothèque Cantine Jardin d'Enfants communal CCM, Rue du Village 30, Arzier	14 Les Chœurs de l'Amitié Rue des Jordils 2 Le Muids	15 Famille Waterman Goulet Ch. Prés-du-Marguiller 25 Arzier	16 M. et Mme Baudat Ch. Pré-de-la-Cure 9 Arzier	17 M. et Mme Denis Berger Rue du Milieu 1 Le Muids
18 UAPE Le Relais des Mômes CCM, Rue du Village 30 Arzier	19 Commune d'Arzier-Le Muids CCE, Route des Montagnes 2, Arzier	20 Société de Développement Chemin des Pins 8 Arzier	21 Noël villageois CCS, Ch. Pré-Morlot 3, Arzier	22 Mme Toukalek Ch. du Tunnel 1 Arzier	23 	24 Joyeux Noël 

Administration communale

Fermeture pendant les fêtes de fin d'année:
du lundi 25 décembre 2023
au vendredi 5 janvier 2024

Déchetterie communale

Horaires normaux pendant les fêtes de fin d'année:
22, 23, 27, 29 et 30 décembre 2023
3, 5, 6 janvier 2024
Mercredi et Vendredi 14h00 à 18h00
Samedi de 13h00 à 17h00

Nous vous souhaitons de belles et heureuses fêtes de fin d'année !